

La politique au Moyen-âge

mais comment peut-on être féodal ?



- Xavier Villebrun

La politique au Moyen-âge

Désert de la pensée et loi de la jungle ?

- Une spécificité Française ? Le Moyen-âge entre violence et religion.
- Une pensée oubliée ? le grand saut entre Saint Augustin et Machiavel.



La politique médiévale : la déploration de la cité antique et de l'empire Carolingien ?

L'impossible continuité médiévale : le poids des traditions historiques « romanistes et romantiques » :

- La séduction ou le rejet de l'autorité.
- La question centrale de la cité et de la privatisation du bien commun.
- Spontanéité romantique contre institutions romanistes.



Mais de quoi peut-on bien parler ?

A-t-on affaire à des gens vraiment différents politiquement ?

- Une tension forte entre cité céleste et cité terrestre au cœur de l'univers féodal
- Une sécularisation progressive mais jamais intégrale de concepts théologiques au cœur de l'invention du politique moderne.



❏ I – La question de la relation entre autorité et politique au Moyen-âge :



A- Le politique absorbé par le féodal ? La fin de l'imperium carolingien et ses conséquences.



Diffusion ou confusion de l'autorité ? Pouvoir de ban - pouvoir de guerre



Diffusion ou confusion de l'autorité ? Le Pouvoir comme émotion.

Le culte de l'honneur entre voie de droit et voie de Fait



Fig. 222. — Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, 1223.

- Voie de Fait ou Faïda
- Guerre privée et voir de fait : l'exemple d'Amaury de Craon et la bataille de Chateaubriant -1223.

Diffusion et confusion de l'autorité ? banum et familia



Diffusion ou confusion de l'autorité ? Banum et Dominium



B- Le politique absorbé par le religieux ? : la question de l'Augustinisme médiéval.



L'inversion des valeurs : la Jérusalem céleste plus que la Jérusalem terrestre



Des deux glaives à la donation de Constantin : l'augustinisme politique.



L'expression grégorienne de la soumission du temporel au sacerdoce



- «. Ecoute, ô mon fils, les conseils d'un père tendre... Ne te laisse pas persuader, très cher fils, que tu n'as pas de supérieur et que tu ne dois pas te soumettre au chef de la hiérarchie ecclésiastique. Celui qui pense de la sorte est un insensé, celui qui soutient cela obstinément est un mécréant et n'appartient pas au troupeau du bon pasteur » . Bulle **Ausculata Fili** -1301 -Boniface VIII

L'expression grégorienne de la soumission du temporel au sacerdoce : les milices du Christ.



En avant, donc, chevaliers du Christ ! En avant, vaillantes recrues de l'armée chrétienne ! (...) Appliquez-vous à détruire l'hérésie par tous les moyens que Dieu vous inspirera (...) Quant au comte de Toulouse (...), chassez-le, lui et ses complices, des tentes du Seigneur. Dépouillez-les de leurs terres, afin que des habitants catholiques y soient substitués aux hérétiques éliminés... »
Innocent III - 1208

La soumission relative du temporel au sacerdoce : Majesté et sacralité du roi de France.

« il convient à la majesté royale de couvrir les églises de Dieu du bouclier de sa défense contre toute persécution, le très-bienfaisant roi »

« Puisque la méchanceté croit de jour en jour, c'est à la majesté royale à pourvoir à la sûreté du royaume, et à défendre ses sujets contre les attaques des méchants; car si l'autorité des rois ne veillait attentivement à la défense de l'État, les puissans opprimeraient excessivement les faibles »

Suger - Vita Ludovici Grossi Regis
-1143.



L'autorité royale comme préfiguration de la Jérusalem céleste : l'oeuvre de Saint-Louis.



La guerre comme expression première du politique au Moyen-âge ?



La répartition par ordre de la société médiévale

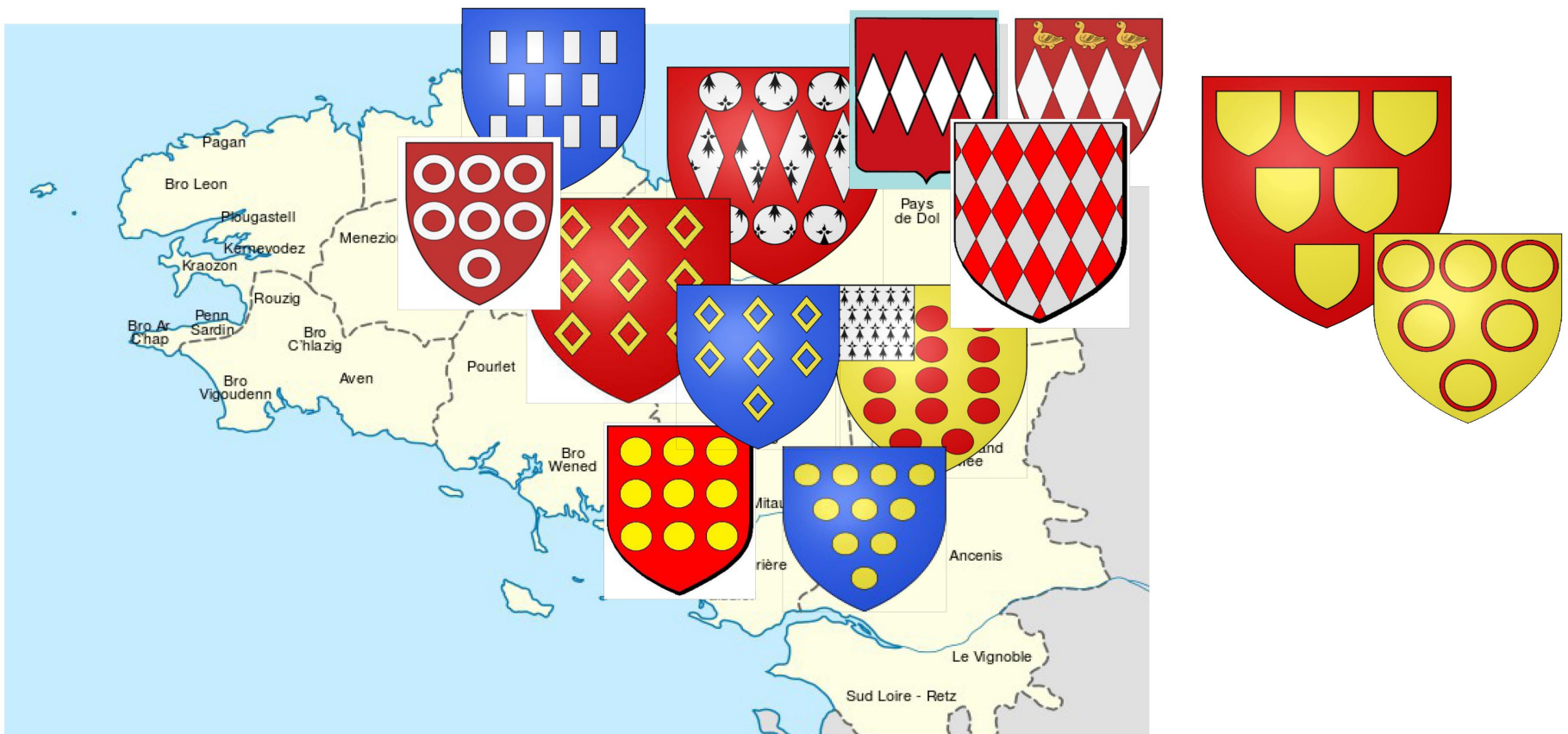


Les clercs disent la messe et doivent prier pour leurs péchés et pour les péchés des autres hommes. Les guerriers protègent les églises et défendent les hommes du peuple, grands et petits. Ils protègent tout le monde. Les hommes du peuple travaillent toute leur vie avec effort. Ils ne possèdent rien sans souffrance et fournissent à tous la nourriture et le vêtement. On croit que la maison de Dieu est une, mais elle est triple. Sur Terre, les uns prient, d'autres combattent et d'autres enfin travaillent. Ces trois ordres sont indispensables l'un à l'autre. L'activité de l'un d'eux permet aux deux autres de vivre.»

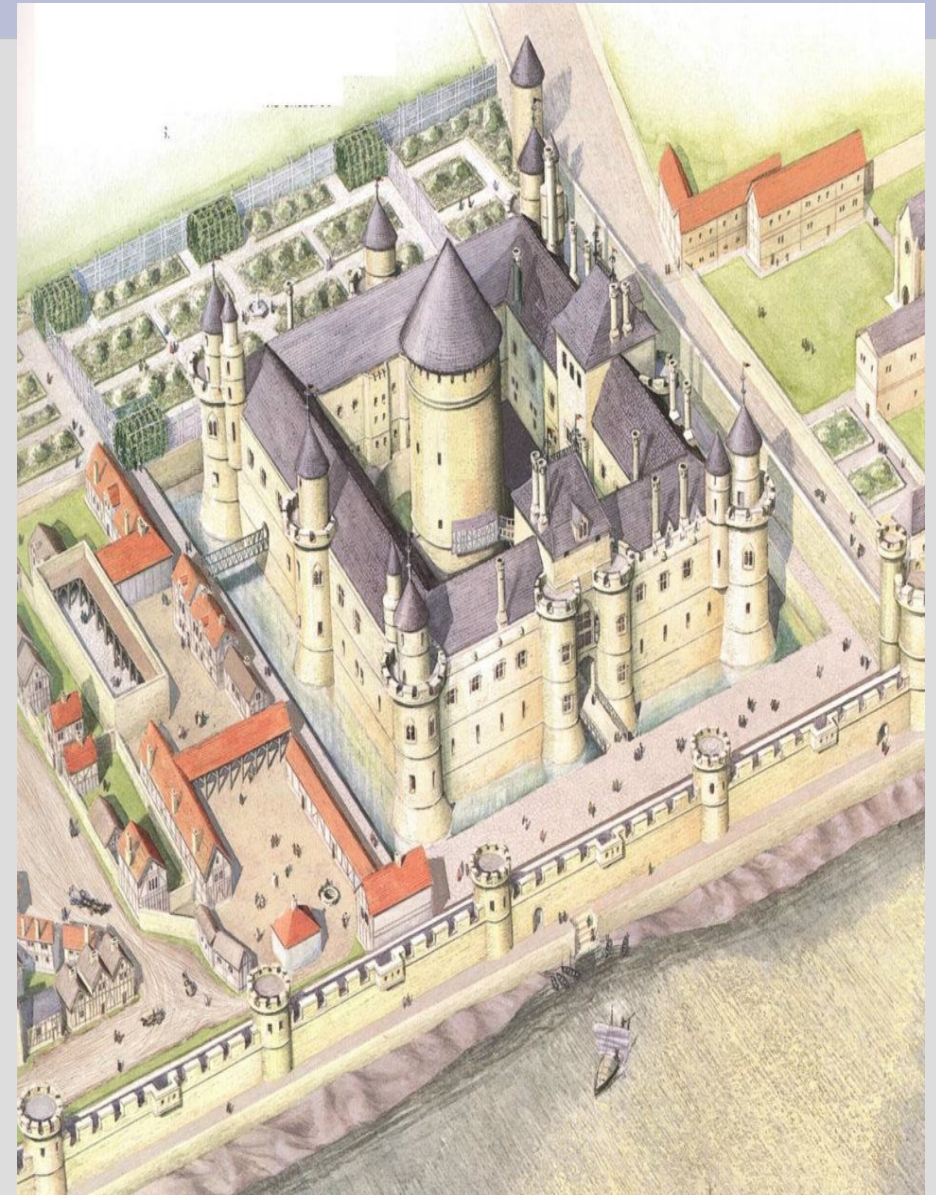
Adalbéron de Laon, poème au roi Robert, XI^e siècle

L'espace de la guerre, un espace d'alliance pour la paix.

Le nouveau système héraldique armoricain



La féodalisation intégrale : le militaire comme expression de l'identité de la ville et du roi



- L'identité urbaine : remparts et tours nobles
- La construction de la grosse tour du Louvre -1200- un pas vers l'identification du pouvoir royal par le militaire.

La guerre chrétienne : un élément central du politique international médiéval



L'idéal du prince très Chrétien : Louis IX – un roi en croisade permanente.

La croisade : un horizon indépassable pour l'Occident médiéval : entre échec et propagande - la bataille de Nicopolis -1396.

L'organisation de la guerre : un élément central de la suzeraineté puis de la souveraineté royale



- La convocation à l'ost, un test du pouvoir suzerain.
- L'impôt de guerre : quand l'extraordinaire devient l'ordinaire.



L'apologie de la chevalerie de service, un élément ignoré du renouveau royal à la fin du Moyen-âge.

- Livre de chevalerie en vers de Geoffroy de Charny -1346.
- Tractatus de insignis et armis - Bartolde -1355 ;
- Le songe du Verger d'Evrard de Trémaugon - +1386.

L'arbre des Batailles d'Honoré Bouvet -1387.

Le songe du viel Pelrrin de Philippe de Mézière -1389.

Chroniques -Jehan Froissard -1326/1400.

Le Livre des Faits d'armes et de chevalerie de Christine de Pizan - 1410



La chevalerie providentielle : un élément central du culte Français de la monarchie.



- Duguesclin : le connétable et la propagande de Charles V.
- Jeanne d'Arc : un ange armé pour sauver le Dauphin et futur Charles VII.



II – La question du bien commun: l'émergence d'une singularité politique au cœur du féodal ?



A- Le commun : une notion éclatée dans le monde féodal.



Le commun des communautés rurales : un espace de résistance ?



La prairie de Caen -un témoin relique du commun médiéval.

Le commun féodal : Incastellamento et inecclesiamento



Le commun urbain : du marché aux jurandes et institutions communales



B- La notion de corps social : une première mise en image du commun



Un modèle intégrateur pour tous : la domus ecclesia



Un modèle intégrateur pour tous : la domus regis et le regnum francorum



Fiction et naturalité du commun : la redécouverte du droit romain et la notion d'Universitas.



Fiction et naturalité du commun : la redécouverte d'Aristote ;

« Si donc la nature de l'homme veut qu'il vive en société, il est pareillement nécessaire qu'il y ait parmi les hommes de quoi gouverner la multitude. En effet, comme les hommes existent nombreux et que chacun pourvoit à ce qui lui convient, chacun irait de son côté, s'il n'y avait quelqu'un pour avoir soin du bien de la multitude.

Ainsi le corps de l'homme, comme de n'importe quel animal, se désagrègerait, s'il n'y avait dans ce corps une certaine force directrice commune, ordonnée au bien commun de tous les membres.

Cette considération inspire à Salomon la parole suivante dans les Proverbes, chapitre XI, verset 14 :
Là où il n'y a pas de gouverneur, le peuple se dissout. »

- ***De Regno -Saint-Thomas-1273***
- **Aristote pour les nuls ? : la prospérité d'une oeuvre, le *De Regimine principum* de Gilles de Rome – 1279 .**



La question du corps mystique du Royaume : dignitas nunquam perit.



*De morali
principis
institutione* -
Vincent de
Beauvais -1264 :
la notion de
corps mystique.

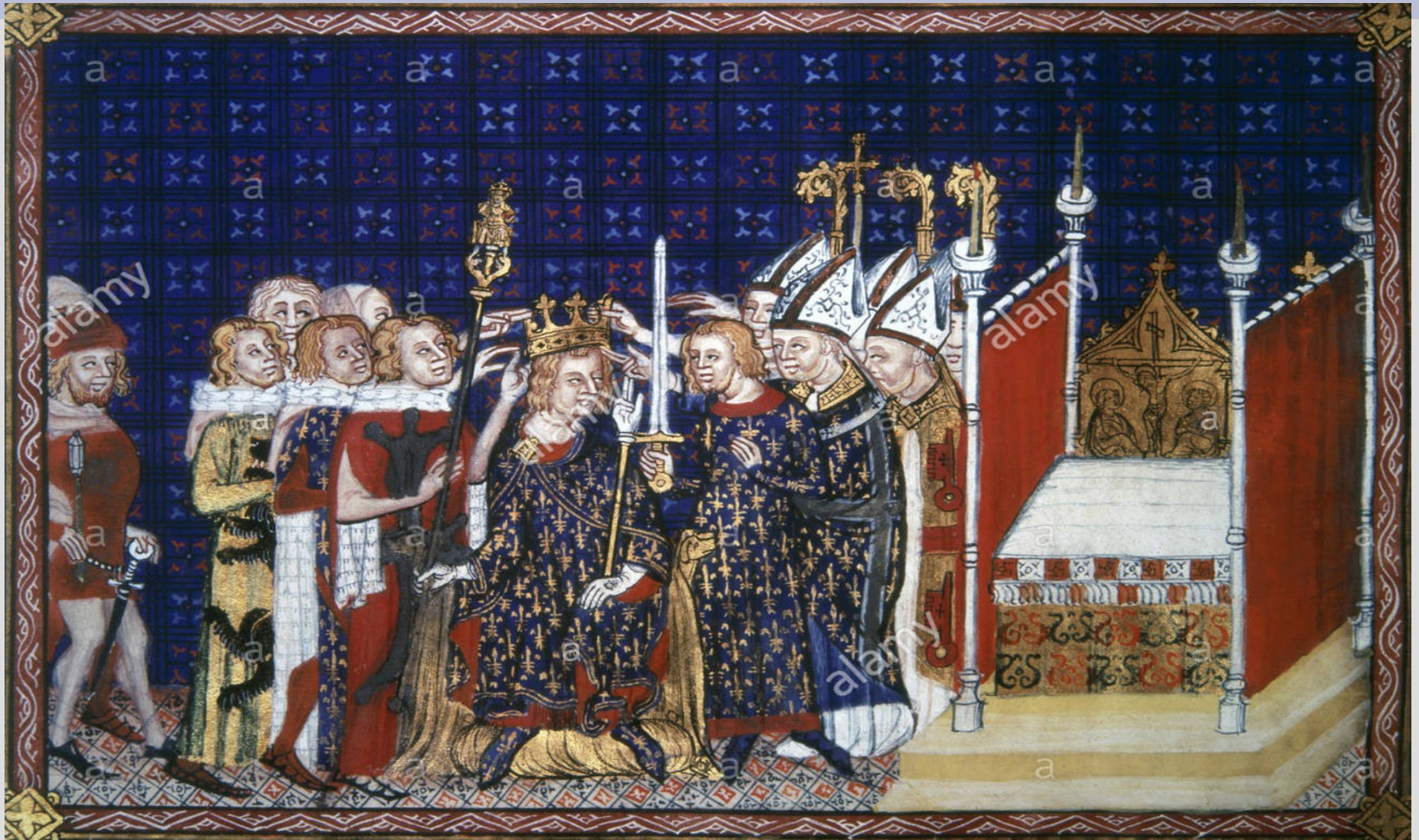
Le Policraticus
Jean de
Salisbury -
1159 :la théorie
corporelle de
l'Etat.

L'affirmation continue de la personnalité et de l'autorité de l'Etat



- **Jean Gerson- Vivat Rex- 1405**
- « Pour tant ung roy n'est pas une personne singuliere, maiz est une puissance publique ordonnee pour le salut de tout le commun, ainsi comme de chief descent et despand la vie par tout le corps ; et ad ce furent ordonnees les roys et lez princes du commencement par commun accort de tous ; et en telle maniere doivent parseverer »

C- La question renouvelée de l'autorité : l'État monarchique comme idéal politique.

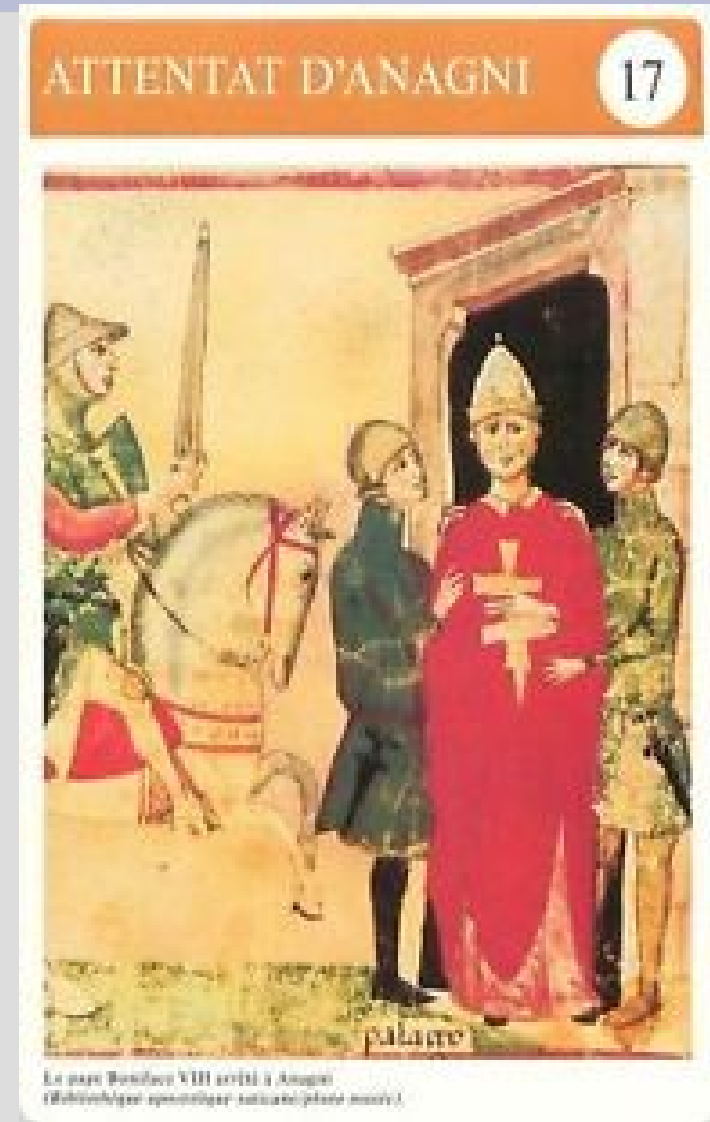


L'autonomie de l'État : les légistes de Philippe le Bel au combat.

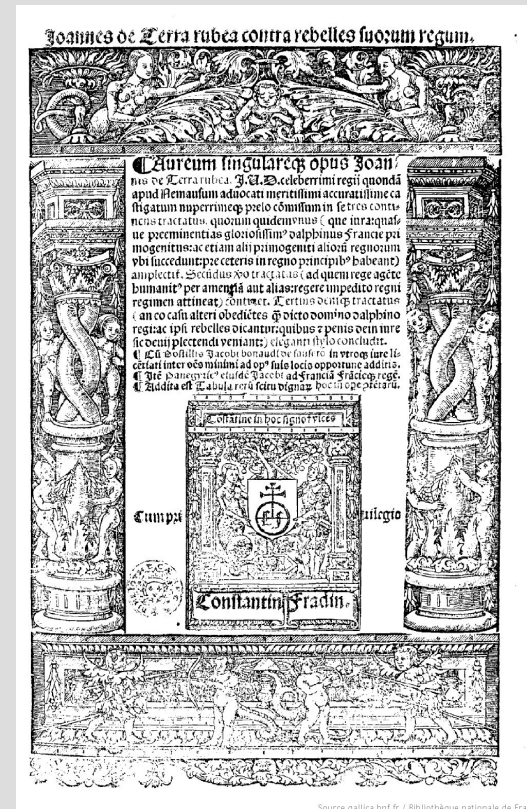
Jean de Blanot -1256 « Le roi de France est empereur dans son royaume, car il ne se reconnaît pas de supérieur en matière temporelle »

Les légistes royaux politiques :

- Pierre Flotte
- Raoul de Presle
- Guillaume de Nogaret



La question de la continuité de l'État : d'Evrard de Trémaugon à Jean de Terre Vermeille.



- Le songe du Verger d'Evrard de Trémaugon - +1386. : « **Le mort saisi le vif** »

**Tractatus de jure futri
successoris legitimi in regiis
hereditatibus-** Jean de
Terrevermeille -1419.

La neuvième conclusion est que les rois de France n'ont jamais eu coutume de transmettre par testament le royaume, mais que la succession à celui-ci n'est déférée qu'en vertu de la coutume...«

La dixième conclusion est que les rois de France n'ont jamais pu et que le roi actuel ne peut pas tester au sujet du royaume et qu'ils ne peuvent instituer héritier leur fils aîné ou quelque autre.... car il n'y a pas place ici pour une succession

héréditaire.«**La onzième conclusion** est qu'il est si vrai de dire que c'est par la seule force de la coutume qu'on succède au royaume de France que, de même que la succession n'est pas déférée et ne peut pas être déférée à son successeur par la volonté du roi disposant par testament, de même on ne peut parier de sa volonté tacite lorsqu'il décède intestat ; c'est la seule coutume qui défère le royaume au successeur...«**La douzième conclusion** est que le premier-né ou celui qui, à défaut

d'enfant, succède au royaume de France ne peut être vraiment dit héritier de son prédécesseur, ni son successeur aux biens, mais seulement son successeur par succession simple et non héréditaire, fondée sur la coutume qui lui attribue la succession ; certaines ressemblances peuvent seulement permettre de dire que la succession est quasi-héréditaire... que c'est ainsi une troisième espèce de succession...«**La dix-septième conclusion** est qu'à celui qui succède au royaume de France ne sont ni

déférés ni dévolus les charges et les profits personnels de celui à qui il succède.«**La dix-huitième conclusion** est que le roi de France ne peut ôter la succession de celui qui doit lui succéder dans ce royaume...

«**La dix-neuvième conclusion** est que l'ingratitude à l'égard du roi ou une autre semblable cause ne font pas perdre la succession au premier-né ou autre successeur et que le roi ne peut à cause de cela le priver de la succession par une déclaration de sa volonté...

Tractatus de jure futri successoris legitimi in regiis hereditatibus- Jean de Terrevermeille -1419.

La question de la continuité de l'État : la marginalisation progressive des femmes en politique ?



- Le précédent anglais : Mathilde l'Emperesse.
- Une exception ? : la régence de Blanche de Castille.
- Une première exclusion Française : Jeanne de Navarre.

La question de la continuité de l'État : exclusion ou marginalisation des femmes en politique ?

- La voie discordante de Christine de Pisan ?



III – La question centrale de l'organisation de la cité et de son gouvernement :



A -La paix et la justice : aux fondement de la gouvernance médiévale



Le discours de paix : l'autorité terrestre comme préparation au monde céleste



Paix et concorde : la dynamique spécifique de la société féodale.



La paix : un élément central du renouveau de l'État royal ?



- La Paix de Soisson et Louis VII le jeune (1155)

La justice : un besoin terrestre dérivé d'un impératif céleste : le jugement des derniers jours



La demande de justice : l'expression d'une maturité féodale ?



La justice : un élément fort de la propagande royale.

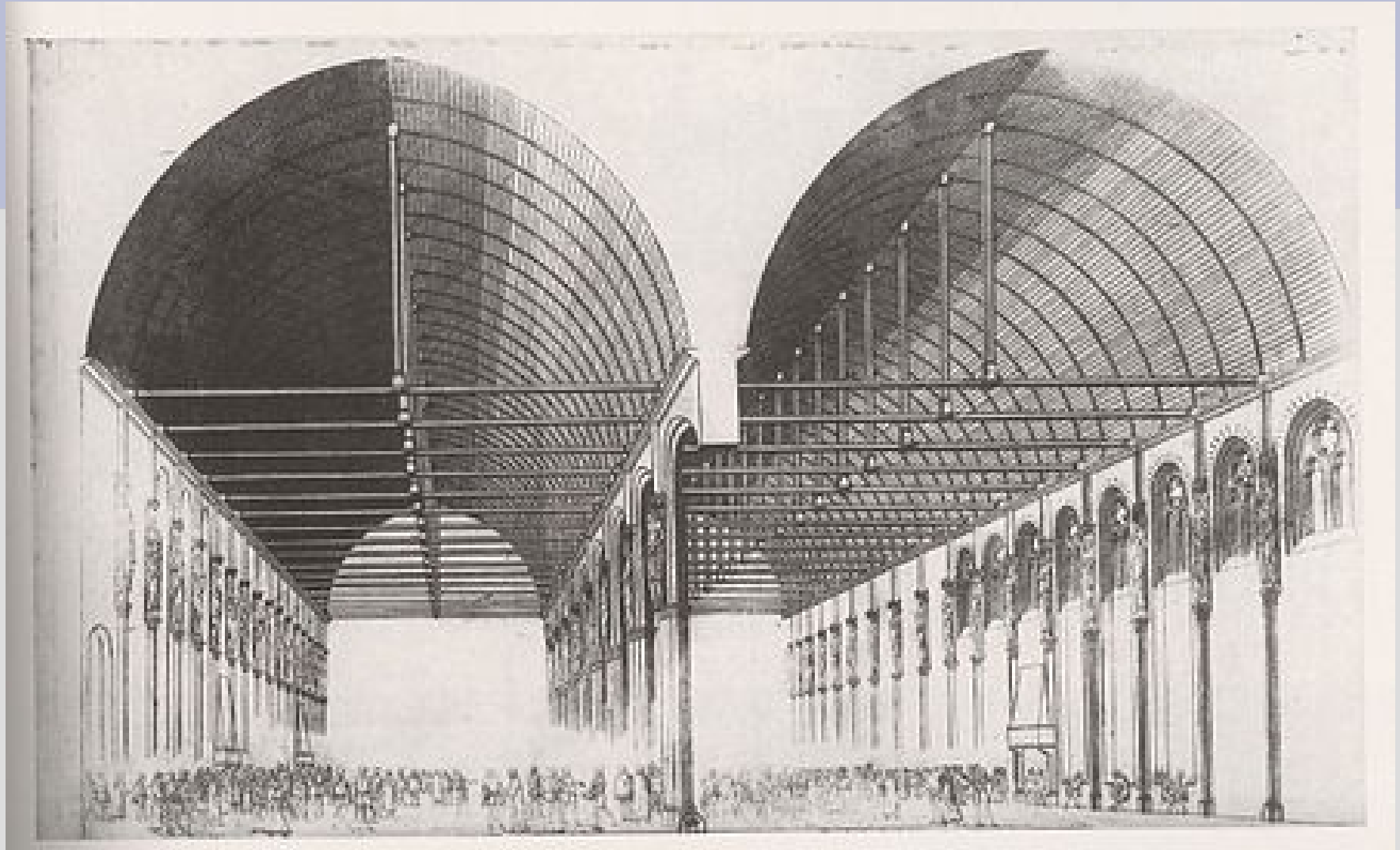


Saint Louis rend la justice sous le chêne de Vincennes

La justice : un élément fort de la propagande royale : l'affaire Enguerrand IV de Coucy-1259



La justice : un élément fort de la propagande royale.



- **La construction de la grande salle de justice de la cité -Paris - 1300-1312**
- **Jean Juvénal des Ursins – Exortations faite au Roy -1458** « Le roi a deux « membres » : « Et n'est doute que avés deux membres comme roy et empereur, l'un justice, et l'aultre misericorde, et povés faire misericorde et delaisser la justice rigoureuse. Mais comme dit est, justice sans misericorde c'est severité »

La justice : représentations des devoirs du juge.



B- La monarchie: une figure centrale de la gouvernance médiévale.



L'apologie de la monarchie : le choix du meilleur régime en temps de crise.



COURONNEMENT DE CHARLES V, ROI DE FRANCE. (1364)

- **Albert le Grand**
-Commentaires de l'Ethique d'Aristote
-1263-1267

Saint-Thomas- De Regno -1273

Gilles de Rome - *De regimine principum*
-1279

Dante – *De Monarchia* - 1313

L'apologie de la monarchie : la choix du meilleur régime

Utilité du gouvernement d'un seul.

Aussi, dans la mesure où un gouvernement réussira mieux à maintenir cette paix qui résulte de l'unité, il sera plus utile. Car nous appelons plus utile ce qui conduit plus sûrement à la fin.

Mais il est clair que ce qui est un par soi peut mieux réaliser l'unité que ce qui est composé d'unités.

De même, ce qui est chaud par soi est la cause la plus efficace de la chaleur. Le gouvernement d'un seul est donc plus utile que le gouvernement de plusieurs. De plus, il est très clair que plusieurs individus ne protègent nullement la société s'ils ne s'accordent sur rien. A toute assemblée de chefs en effet on demande d'abord un minimum d'entente qui la mette en état de gouverner si peu que ce soit ; car plusieurs matelots ne remorquent un navire dans une direction donnée que s'ils conjuguent leurs efforts d'une certaine façon.

On ne parle d'union, quand il s'agit de plusieurs choses, que si elles approchent de l'unité. En conséquence, un individu gouverne mieux que plusieurs, qui s'approchent seulement de l'unité.

Confirmation de l'expérience.

Cela ressort encore plus clairement des faits.

Car les provinces ou les cités qui n'ont pas de monarque, souffrent des dissensions et vont à la dérive en s'écartant de plus en plus de la paix ; ainsi se trouve réalisée la plainte que le Seigneur met dans la bouche du prophète Jérémie, XII, 10 : *Les pasteurs [parce que] nombreux ont dévasté ma vigne.* Tout

au contraire les provinces et les cités qu'un seul roi gouverne se réjouissent dans la paix, s'épanouissent dans la justice et se délectent dans l'abondance. Aussi le Seigneur, par la bouche des prophètes, promet-il à son peuple comme une grande faveur qu'il ne mettra qu'un seul chef à sa tête, qu'il n'y aura qu'un seul prince au milieu d'eux

Saint-Thomas -De Regno.

L'apologie de la monarchie : le renouveau de la propagande royale.



Histoire et chronique du treschrestien Roy Saint Loys – **Jean de Joinville** -1309.

Livre des faits et bonnes moeurs du sage roi Charles V -**Christine de Pisan** - 1404.

Les Grandes Chroniques de France selon que elles sont composées en l'église de Saint-Denis en France – **collectif** -1250-1450 .

L'apologie de la monarchie : le renouveau de la propagande royale.

- **Philippe de Mézières** : « Moises souverain prince d'Israël, c'est assavoir Charle[s] Vje de son nom, souverain prince, empereur et roy de la generacion gallicane, laquelle puet bien estre dicte peuple d'Israhel, c'est assavoir veant Dieu par la foy catholique »
- **Le roi, nouveau Moise et nouveau Charlemagne.**



Le gouvernement des Hommes par le roi : de la prudence à l'éducation du prince.



Jean de Salisbury (≈1180) : « un roi sans instruction est comme un âne couronné ».

Le songe du Verger d'Evrard de Trémaugon - +1386.

« Ce n'est pas chose detestable, mez est profitable, mesmement a un Roy, avoir plusieurs livres, vieux et nouveaux, pour y avoir recours en temps et en lieu, selon lez divers cas qui luy avienent de jour en jour .»

La gouvernance comme technique :
Nicolas Oresme et la réception d'Aristote

Le gouvernement des Hommes comme savoir et technique - Apologie et miroir du prince - Christine de Pisan.



- « Or regardons la subtillece de l'entendement de nostre prince, comment grandement s'estendi à comprendre et concepvoir toutes choses, tant speculatives, comme ouvrables, lorsque les belles sciences estudioit, desquelles les termes savoit plainement raporter ez assemblées et congregacions des sages maistres et philosophes, parler de toutes choses si bien et si parfondemment que nul ne le passoit, et c'est chose manifeste, sceue et prouvée par gens dignes de foy, qui ce tesmoignent »

Les Techniciens de la gouvernance: les légistes et l'université.



L'émergence progressive d'un personnel d'hôtel spécialisé :



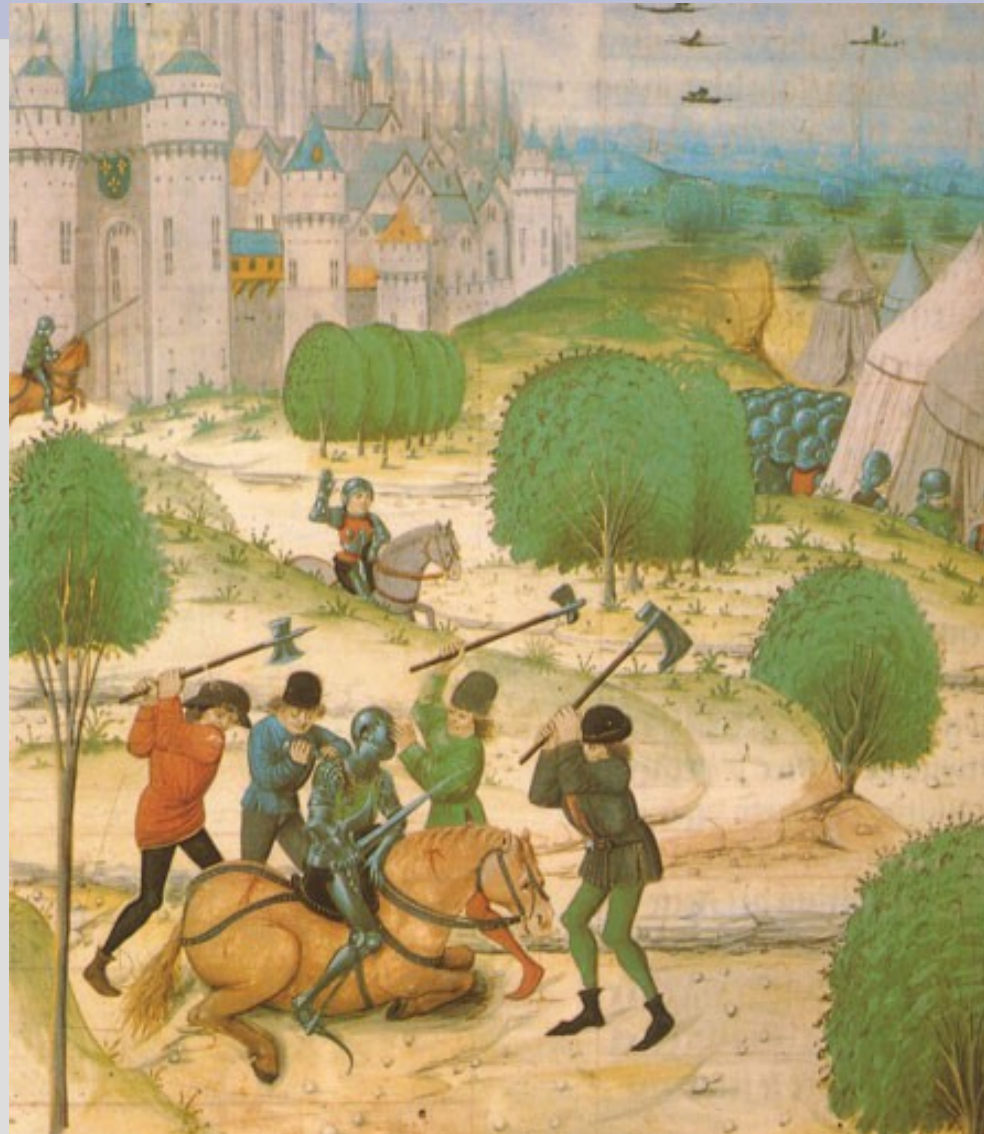
- L'hôtel du roi
- Une carrière exemplaire : Louis de Laval et Louis XI.

Premiers « hauts-fonctionnaires », premiers boucs émissaires d'un État Fiscal défaillant ?

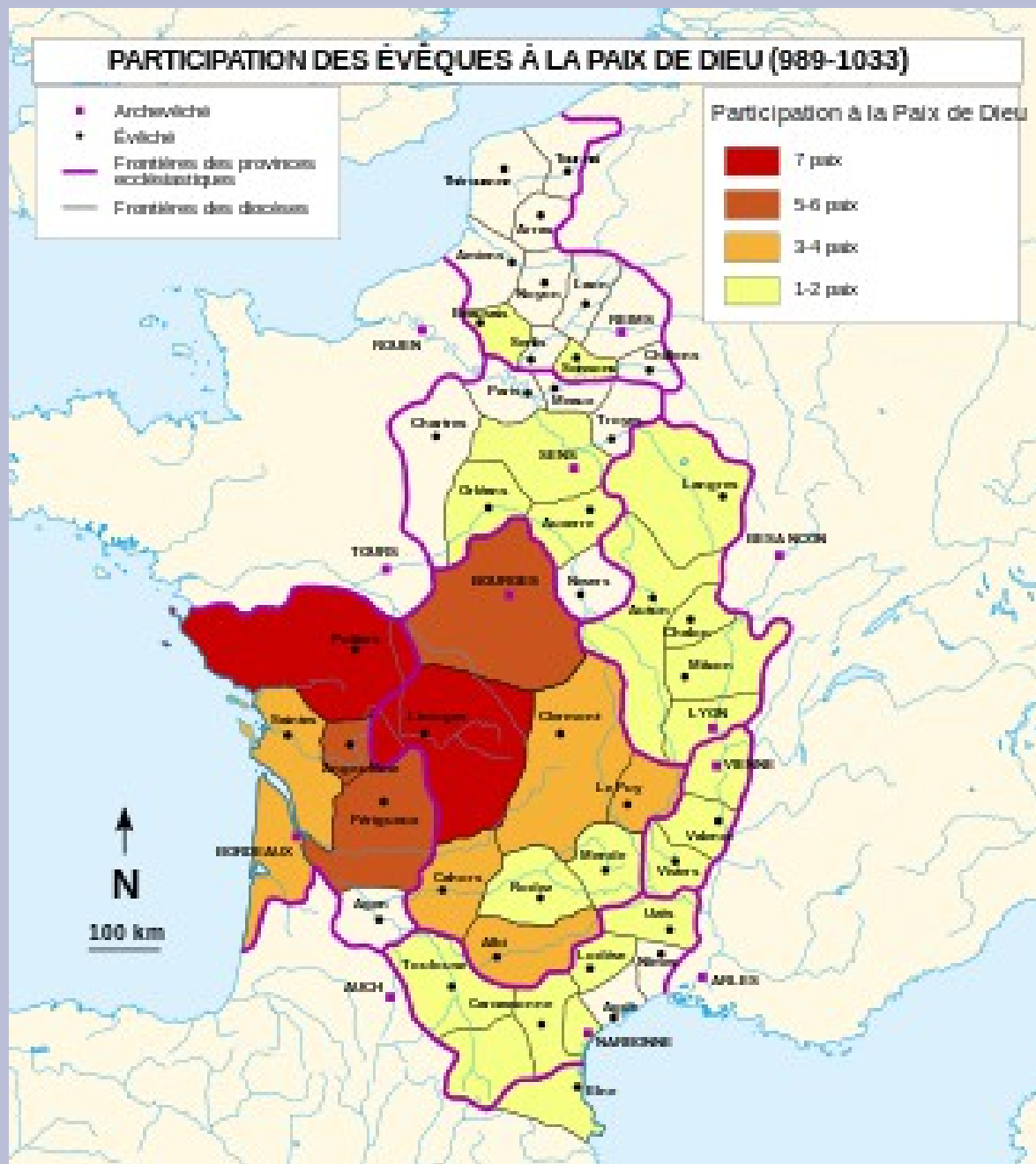


- La pendaison d'Enguerrand de Marigny – 1315.
- Le massacre des Maréchaux par la foule – 1358 .
- L'exécution d'un Marmouset : Jean de Montagu - 1409.

La résistance à l'autorité : une autre forme de l'émergence du politique au Moyen-âge ?



Le besoin de paix : une expression anti féodale ?



La demande de paix : prémices de la démocratie ?

Arnaud de Brescia (1100-1155) et le monachisme révolutionnaire



La demande de paix : la question du paradis et de l'égalité sur terre :



égalité et pauvreté : Turlupins
et autres hérésies



- Une œuvre fondatrice :

l' *Expositio in Apocalypsim* de Joachim
de Flore (1135-1208)

La question de la justice fiscale : un biais constant de contestation de l'autorité souveraine.



- La charte aux Normands -1315.

De la justice devant l'impôt à la question politique du gouvernement : les révoltes du XIV^{ème} siècle.



- La Grande Jacquerie de 1356 et la révolte parisienne de 1358 (Etienne Marcel).
- Les révoltes de 1381 en Angleterre et 1382 en France (Harelles, Tuchins et Maillotins).

De la justice devant l'impôt à la question politique du meilleur régime: les révoltes du XIVème siècle.

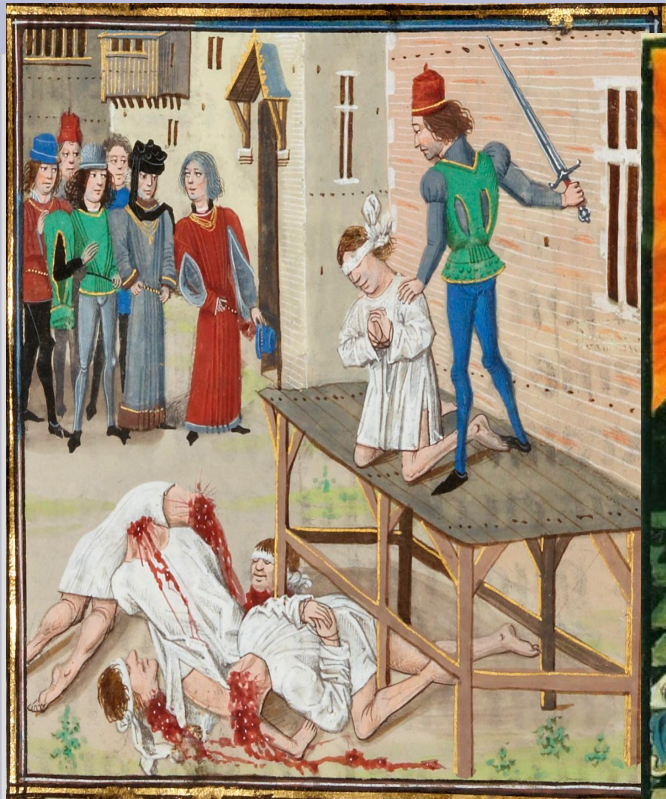
« De quel droit ceux qui s'appellent seigneurs, dominant-ils sur nous ? À quel titre ont-ils mérité cette position ? Pourquoi nous traitent-ils comme des serfs ? Puisque nous descendons des mêmes parents, Adam et Ève, comment peuvent-ils prouver qu'ils valent mieux que nous, si ce n'est qu'en exploitant nos labours, ils peuvent satisfaire leur luxe orgueilleux ? » « **Quand Adam bêchait et Ève filait, où donc était le gentilhomme ?** » John Ball (+1381)



Du religieux à Aristote : la réflexion sur la tyrannie comme dégénérescence de la bonne gouvernance.



La demande de justice : une voie originale de résistance pour la société nobiliaire.



- L'exécution d'Olivier IV de Clisson -1343
- L'exécution de Jean V d'Harcourt – 1356
- Le « procès modèle » de Gilles de Rais -1440

JEAN Roy de FRANCE estant venu à Rouen en Avril 1355. trouva dans la Salle du Chasteau a dîner, Charles son fils aîné, Charles, Roy de Navarre, Jean Comte d'Harcourt & autres qu'il fit arrester & fit couper la teste a Jean Comte d'Harcourt au sg.^r de Graville, à M.^{re} Maubue & a Colinet Doublet, pour avoir tramé contre le Roy & le Roy de Navarre & autres furent conduits au Chastelet de Paris.

Des d'vne Miniature de l'histoire Mar. de Proiffart.

Bois. 306

L'idéal du gouvernement en conseil : le discours renouvelé de la noblesse et des corps bourgeois sur la notion de bien public



- De la tradition du conseil médiéval aux remontrances des États-généraux.

Les corps savants : nouveau miroir du prince ou contre-pouvoir politique ?



Ly commence la passion de nre sauveur Ihesucrist
moult sollempnelle. Prononche a paris en leglise
saint bernard apres dîner par venerable et ex

- **Jean Gerson** : le poids de l'université.
- **Jean Juvénal des Ursins-Loquar in tribulacione** » (vers 1440) :
« pour delz et injustices verrez ung royaume se transférer de gens en gent ; je croy que oncques en royaume on ne fist autant de injustices, fraudes et baraz que on fait aujourduy, et par ainsi on doibt doubter que il ne se transfere. « et sera vostre peuple a la fin vostre adversaire ».

Le bon gouvernement : qu'elle définition possible pour un homme du Moyen-âge ?

Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement – Sienne - Ambrogio Lorenzetti – 1339 .



Du passé au présent - en finir avec un mythe : le politique comme sortie du Moyen-âge



L'espace de la cité de la Renaissance – un prolongement de l'espace médiéval.



Du passé au présent - la relation entre cité de Dieu et cité des hommes – réécriture et continuité.

Séparation ou redéfinition du temporel et du spirituel ?



Du passé au présent - la théorie corporelle de l'État – la persistance des usages métaphoriques.



- Le retour à l'image du corps et de la maison comme support civique.

« Président, vous êtes la tête de la France. Je ne sais pas qui est l'utérus. Je ne sais pas si la France a mal au ventre. » Olga Givernet -



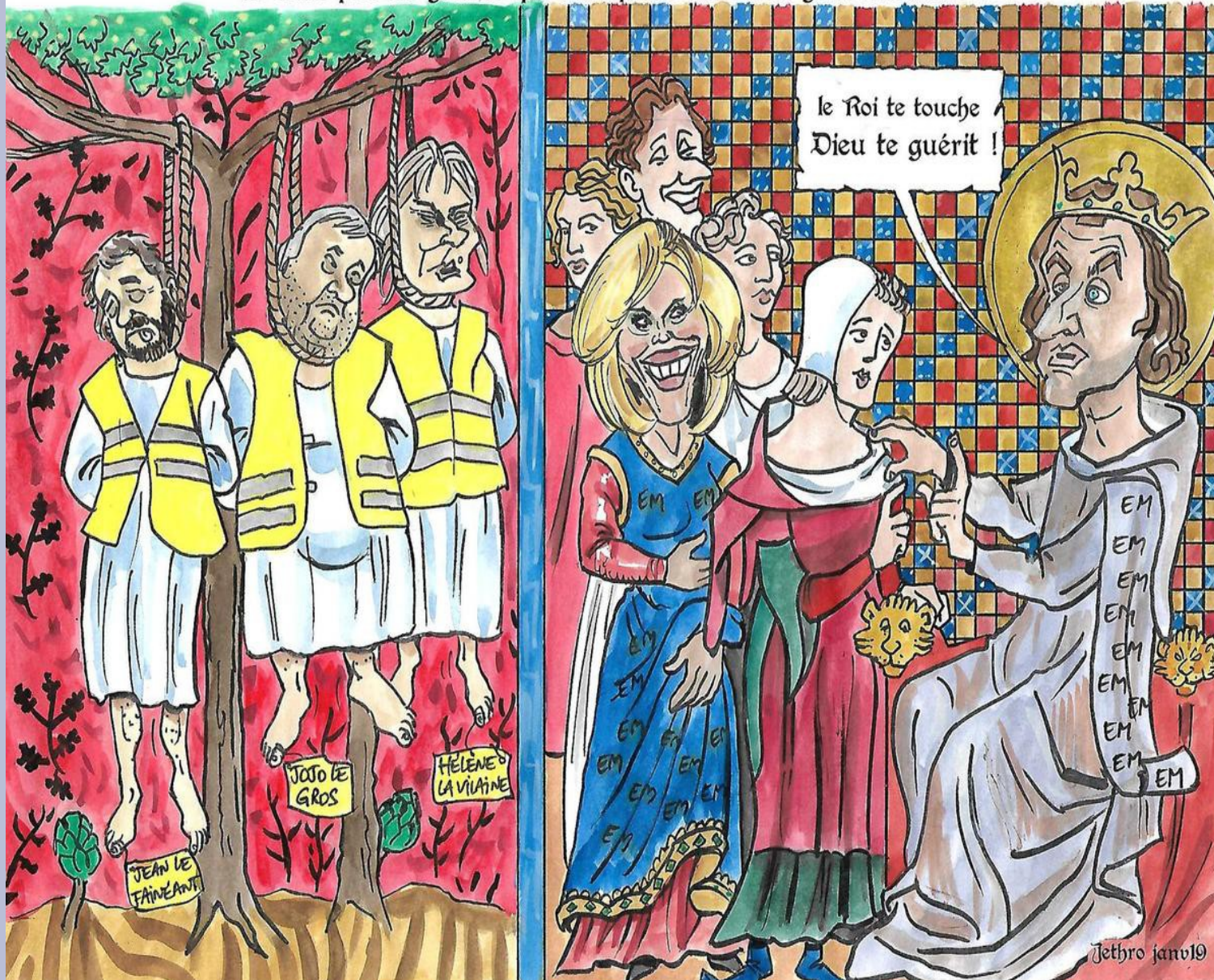
Du passé au présent - L'État comme chevalerie – le maintien d'une tradition Française ?

- Le culte français du prince chevalier



Du passé au présent - La question récurrente de la justice et de l'opposition fiscale.

Comme son auguste ancêtre, Saint-Emmanuel rend la justice sous un chêne et ce ne sont pas les glands qui manquent dans son gouvernement !



« et sera
votre
peuple a la
fin vostre
adversaire
».

Du passé au présent - Providence et messianisme au cœur de l'action politique en période de crise ?

**GRETA THUNBERG:
UN PROPAGANDA PROP?**

